

rapporte peu et la position nouvelle assurait cette *aurca mediocritas* que bien des poètes ont désirée sans l'atteindre jamais.

En 1882, grâce à un ami influent, il échangea cette situation, aussi peu faite pour satisfaire ses appétits de romancier et de littérateur que l'étude des lois, contre le poste, qui lui convenait entre tous, d'agent du gouvernement fédéral à Paris.

Il allait enfin voir Paris, que les imbéciles et les Allemands ont nommé la "Babylone moderne" et que les gens d'esprit de tous les mondes appellent la "ville-lumière."

C'était un rêve qui se réalisait. Le rêve fut court. Parti en mai 1882, il revint en novembre 1883.

Malgré l'accueil mérité qu'il reçut en France, malgré des travaux pleins d'intelligence et d'utilité, il fut rappelé et dut rentrer avant l'heure au Canada.

Dans cette circonstance comme dans bien d'autres, la place aimée et bien remplie ne fut pas conservée au plus digne.

Quelle que fût la rapidité de son passage à Paris, grâce à une activité peu ordinaire, à des facultés de chercheur toutes spéciales et aux sympathies nombreuses qu'il sut s'attirer, il parvint à cataloguer plus de douze cents volumes manuscrits des archives de Paris concernant le Canada.

Ce travail, appelé à rendre dans un avenir prochain les plus incontestables services à l'histoire canadienne, lui fait le plus grand honneur, et M. l'abbé Casgrain, qui eut l'occasion de s'en servir pour les recherches qu'il dut faire lui-même, le tient en très grande estime.

Le gouvernement si regrettablement inspiré qui le faisait trop tôt revenir le créa adjoint du directeur des archives historiques du Dominion.

Le choix était parfait et, puisque l'on ne remplaçait pas encore ce haut fonctionnaire, l'on ne pouvait le compléter, en attendant, d'une manière plus heureuse.

Depuis, le bruit de la retraite de M. Brymner s'est répandue et la voix publique, que l'on dit aussi être celle de la divinité — *vox populi vox dei* — a désigné Marmette au choix de nos gouvernants comme successeur naturel de l'homme distingué qui se propose de quitter la direction des archives.

Cette nomination, conforme à toutes les lois de la hiérarchie administrative, sera non seulement un acte de justice, mais encore, en